

AUTUN MORVAN ÉCOLOGIE

Association loi 1901 agréée pour la protection
de l'environnement et le code de l'urbanisme

Bulletin N° **78** mars 23

Groupe forestier

www.sauvegarde-forets-morvan.com

BP 22 71401 Autun Cedex. Téléphone : 03 85 86 26 02

Local : 1 rue des Pierres à Autun. E-mail : contact@autunmorvanecologie.org

www.autunmorvanecologie.org

Editorial

Depuis un an, il a très peu plu en France. Pour ce mois de février, le déficit de précipitations atteint dans certaines régions 75%... Un triste record qui tombe au plus mal car il survient à un moment où les nappes phréatiques devraient être en train de se recharger en eau.

La sécheresse de cette saison hivernale risque de se payer au prix fort cet été : particuliers, entreprises, agriculteurs, faune, flore : personne ne sera épargné.

Chacun part donc dans ses solutions « en interne ». Pour l'agriculture, certains pensent à l'irrigation « goutte à goutte ». Une manière d'économiser l'eau par rapport à l'irrigation « au canon » comme actuellement. Mais LA solution du moment, celle qui semble retenue par le gouvernement et de nombreux syndicats agricoles avec à leur tête la FNSEA, ce sont les méga bassines. L'objectif est simple : remplir d'énormes cuves artificielles avec de l'eau prélevée principalement dans les nappes phréatiques lorsqu'elle est théoriquement la plus abondante, c'est-à-dire en hiver... !

La sécheresse de ces derniers mois n'est pas le seul point qui pose question quant à cette solution : le stockage de l'eau à l'air libre expose la ressource à une évaporation massive mais également à la contamination par des cyanobactéries.

Cette « pseudo » sécurisation de l'approvisionnement en eau est une réponse temporairement et géographiquement très limitée. Temporairement, car l'épuisement des nappes pour construire les ressources dispo-

nibles pour cet été se révélera dévastateur pour l'année suivante. Géographiquement, car seuls les agriculteurs ayant accès aux bassines pourront en bénéficier. Et les autres ? Le prélè-

ment pas spécifiques à l'agriculture. Elles s'illustrent malheureusement dans d'autres domaines, comme celui de l'énergie. Fin février, onze États membres de l'Union européenne ont

réaffirmé leur attachement à la filière nucléaire et leur volonté de poursuivre l'exploitation des centrales déjà existantes tout en développant d'autres réacteurs comme les SNR (les mini-réacteurs). Mais alors que fait-on des démantèlements des centrales sans cesse repoussés, de leurs coûts et des déchets associés ? A-t-on oublié que les ressources d'uranium seront totalement épuisées dans moins de 80 ans ?

Changement climatique, pollution et approvisionnement des ressources en eau, biodiversité, énergie, nous sommes face à des défis systémiques qui demandent une mutation en profondeur de nos pratiques. Nous ne pouvons proposer une simple « adaptation » : il ne s'agit pas à cet endroit de construire une méga bassine, ici d'introduire de nouveaux OGM ou là de mettre sur pied un nouveau réacteur SNR. Il nous faut enfin

trouver des solutions temporairement et spatialement exigeantes. Les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui ne doivent plus être supportées par nos voisins ou transférées aux générations qui nous succéderont.

Vincent

Pour votre agenda !

Samedi 18 mars

Journée de la Forêt

avec l'équipe de la Peurtenantine à Roussillon.

Balade en forêt, (GFSFM)

expositions photos (Yvon Letrange),
documentaires et table ronde avec AME.

Mardi 21 mars à 20h00

Ciné/débat à l'Arletty - Autun

« Éssaimons nous »

documentaire de Laure Saint-Hillier

Aventure collective portée par des maraîchers en agriculture biologique de la région Bourgogne-Franche-Comté. Leur objectif : sélectionner des semences adaptées à leur terroir et être autonomes sur l'ensemble de leur cycle de production.

Jeudi 13 avril à 18h

Ciné/débat à l'Arletty - Autun

« Les vigneronnes » des viticultrices en bio
dynamie nous parlent de leur métier

Documentaire de Guillaume Bodin. Projection et débat suivis d'une dégustation, pour ceux qui le souhaitent. Débat animé par Philippe Perrin – Que vous connaissez déjà.

vement dans le milieu naturel effectué en amont pour remplir ces énormes cuves est autant d'apport éventuel en moins pour les agriculteurs qui sont en dehors de ce dispositif.

Ces mauvaises échelles temporelles et spatiales que nous choisissons ne

J'habite près d'une centrale, mais je me soigne ! Avec les "doléances atomiques", des antinucléaires recueillent la parole de ceux qui vivent près d'une centrale. Objectif : remettre ces témoignages aux parlementaires qui débattront cet été de politique énergétique. « *Comment mettre en mots toutes ces choses qui nous touchent ?* » Après avoir hésité, Mireille a finalement écrit un texte intitulé « *Ce n'est pas donné à tout le monde* ». Elle y raconte la « *charge mentale quotidienne* » qu'impose la vie auprès d'une centrale nucléaire. Elle habite près de celle de Belleville-sur-Loire, côté Nièvre. Dans son texte, qu'elle présente en cette journée de mi-février à Tours, elle évoque « *les gracieux panaches de fumée* » visibles de partout, « *la boîte de pastilles d'iode* »

Source : Reporterre du 27 février

Françoise

Nucléaire

Piocher dans le livret A pour financer la construction des nouveaux réacteurs nucléaires français ? En voilà une idée qu'elle est bonne !

En avant toute vers le nucléaire ! Les dernières nouvelles de l'atome en provenance de l'état et du gouvernement affichent une volonté de mettre le paquet pour relancer le nucléaire français. 6 EPR en projet et peut-être plus encore. Mais attention : des EPR 2, nouvelle génération, mis en service avant la fin 2035. Rien à voir avec l'EPR de Flamanville qui n'a encore jamais fonctionné et affiche – seulement- pour l'instant 11 ans de retard à l'allumage. Un vrai dérapage sur les délais et le coût : en 2007, le chantier devait durer 5 ans pour une mise en service en 2012 donc et un coût de 3,3 milliards d'euros . La facture est désormais estimée à plus de 19 milliards d'euros. Pour l'instant... Les 6 EPR 2 ne sont pas donnés non plus. Leur construction est estimée à près de 52 milliards d'euros (hors coût de

financement) selon les estimations d'EDF. Une coquette somme dont l'électricien aux résultats financiers en chute libre ne dispose pas.

D'où cette lumineuse idée décarbonée quand on parle de nucléaire (mais avec d'autres petits problèmes jamais évoqués de mines d'uranium en Afrique et de déchets nucléaires hautement radioactifs pendant des millénaires) : aller piocher dans le livret A. L'épargne préférée des français pourrait en partie être redirigée vers le nucléaire. Redirigées car les 375 milliards d'euros économisés par les petits épargnants français en caisse fin 2022 ont plutôt vocation à être fléchés vers le logement social ou des projets de collectivités locales en faveur de la transition écologique.

Qu'à cela ne tienne : le livret A, ressource mobilisable sur le très long terme et destinée à servir l'intérêt général correspondrait bien au profil du nucléaire, estiment les pouvoirs publics très franchement séduits par l'idée même si « rien

n'est décidé à ce stade ». Qu'en pensent les épargnants ? Quel regard – à supposer que cela intéresse les pouvoirs publics – posent les Français sur cette utilisation atomique ? Une nouvelle scission sur le nucléaire se profile puisque sur les 55 millions de Français qui possèdent un livret A, plus d'un tiers seraient opposés à voir une partie des 375 milliards d'euros épargnés investis dans la filière nucléaire. Les arguments du gouvernement pour accélérer la « décarbonation » de la France et « favoriser la transition écologique et énergétique » du pays peuvent avoir du mal à convaincre. L'Association « que choisir » dans un article récent faisait justement remarquer qu'en retard dans ses objectifs de déploiement des énergies renouvelables, il était curieux de noter que pour tenir ses engagements en la matière, l'état n'avait jamais songé à recourir à l'épargne du livret A. En voilà une autre idée qu'elle est bonne non ?

Véro

Economie d'énergies, énergies renouvelables

Certains d'entre vous ont pris de nouvelles dispositions en vue d'économiser l'énergie : installation de panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur.... Faites-nous part de vos initiatives et expériences, heureuses ou... malheureuses.

Notre prochain AU FIL d'AME s'en fera écho.

Vous trouverez sur notre site un Quizz concernant l'éolien et le photovoltaïque qui devrait permettre de tordre le cou à certaines idées : Vrai ou Faux ? Quelle est la plus grande cause de mortalité des oiseaux ? Quelle est la durée de vie d'une centrale photovoltaïque ? L'éolien coûte cher ? Utilisez des terres rares ? Que se passe-t-il en fin de vie d'une centrale photovoltaïque ?

Réponses sur notre site: www.autunmorvanecologie.org

Alternatives Economiques publie en exclusivité les bonnes feuilles du livre de Cédric Philibert, « Eoliennes, pourquoi tant de haine ? » (Les Petits Matins). L'auteur, chercheur associé à l'Institut français des relations internationales (Ifri) et ex-analyste à l'Agence internationale de l'énergie, y expose l'absolue nécessité de l'éolien et décortique les critiques infondées dont il fait l'objet.

Française

HVE n'est pas Bio : une « embrouille pour le consommateur ? »

Agriculture labellisée Haute valeur environnementale... raisonnée et raisonnable bien sûr ! Versus agriculture "bio"... chère, élitiste et "incapable de nourrir le monde" ?

Le logo HVE porte la promesse rassurante de produits sains issus d'une jolie petite ferme dans un environnement idyllique...

Cependant : « *Beaucoup se disent que les agriculteurs qui détiennent ce label ont une pratique respectueuse des sols et de la biodiversité, mais c'est faux. Ils ne font pas mieux que la moyenne des exploitants français* », dénonce Nadinine Lauverjat, déléguée générale de Générations futures. Cette association avec d'autres organisations (dont UFC-Que Choisir, la FNAB...) a porté plainte en janvier pour mettre fin à une tromperie du consommateur. Le logo est issu du Grenelle de l'environnement en 2007 pour créer une 3^{ème} voie entre "conventionnel" et "bio" ... pour "valoriser l'engagement de certains agriculteurs dans un chemin vertueux" (cahier des

charges établi par la Commission nationale de la certification environnementale (CNCE). Lancement en 2012 et affichage des premiers logos autorisés en 2016. Mais ça ne décolle pas ! Les pouvoirs publics décident alors de "soutenir" la démarche.



En 2018 la loi EGALIM impose pour la restauration collective 50% de produits "de qualité"... Du Bio donc ? Mais non ! La réforme des aides de la PAC permet à la France de décider de placer le HVE au même niveau d'aides que le Bio malgré un cahier des charges peu contraignant par rapport à celui du Bio.

-Ce que fait remarquer une étude pour l'OFB (Office Français de la Biodiversité) (oct 2022)

Ce qui soulève des réticences de la commission européenne. Ce qui met les agriculteurs labellisés AB et la FNAB en colère.

Ce qui fait que le gouvernement modifie les indicateurs de biodiversité pour le label HVE et décide que les aides octroyées aux agriculteurs certifiés AB dans le cadre des éco-régimes seraient plus élevées que celles des exploitations HVE.

En août 2022, la Commission européenne valide la nouvelle version française. Mais la FNAB, les organisations environnementales, les ONG et les organismes de santé ne sont toujours pas convaincus. Face à ces critiques, le gouvernement a promis de revoir encore une fois le référentiel. Les requérants, eux, n'y croient plus et demandent à la haute juridiction la suppression pure et simple du label HVE. (à suivre)

Marie

Un don empoisonné....

Donner des vêtements dont personne ne veut : un cadeau empoisonné pour le Kenya. Le rapport rendu public en janvier 2023 dresse un constat alarmant sur l'exportation de vêtements usagés depuis l'Europe vers les pays du sud. Il s'appuie sur des don-

nées douanières et un travail de terrain menés par des associations, Clean Up Kenya et Changing Markets Fondation : le Kenya croule sous les « trashsions » néologisme formé de "trash" (ordure en anglais) et "fashion" (mode). Un déluge de vêtements usagés

généreusement donnés par les pays riches : 17 articles en moyenne par an par Kenyan mais dont plus de la moitié sont inutilisables car abimés, souillés ou non adaptés au climat ou à la culture locale, Au Kenya alors de se débarrasser de 300 millions de vê-

tements, soit d'un tiers des 900 millions de vêtements reçus (chiffres de 2021), des vêtements conçus majoritairement à base de matière synthétique d'une qualité si mauvaise qu'ils finissent jetés dans des décharges à ciel ouvert ou brûlés. Avec des conséquences sur l'environnement et la santé. Sur les rives du

fleuve Nairobi polluées de déchets textiles, s'accumulent les témoignages de Kenyans travaillant dans le commerce de seconde main. Ils racontent leurs salaires de misère et le risque pour leur santé quand ils inhalent les fumées de vêtements synthétiques qui brûlent. "Les pays occidentaux se servent du commerce de

seconde main comme d'une soupape de décompression pour faire face à l'énorme problème des déchets issus de la « fast fashion », analyse le rapport. Malgré la Convention de Bâle qui interdit l'exportation de déchets vers les pays ne disposant pas de capacités de traitement adaptées.

Véro

Bien être animal

En vue de la prochaine révision de la « législation sur le bien-être animal » l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA) recommande des changements ambitieux dans les conditions d'élevage des volailles ! De quoi se réjouir, car ces avis ont été sollicités par la Commission européenne elle-même,

L'EFSA se base sur des études ayant identifié les dangers

auxquels sont exposés les poulets et les poules pondeuses dans les élevages de l'UE. Elle préconise :

- de bannir l'élevage en cages individuelles ou collectives responsable de « stress », de « restriction de mouvements » ou encore de « problèmes de repos ».

- la nécessité d'avoir accès à des espaces extérieurs, ou du moins à des « vérandas ».

- la fin de l'utilisation des souches à croissance rapide : la baisse des densités. Ces demandes sont réalistes ! L214 a déjà obtenu l'engagement de nombreuses entreprises telles que Carrefour, Domino's Pizza, KFC, Leclerc ou encore Lidl. Pour en savoir plus et participer aux actions : L214.com/agir-localement-pour-les-animaux.

Françoise

Traité de protection de haute mer...

Les Etats membres de l'ONU se sont enfin mis d'accord samedi sur le premier traité international de protection de la haute mer, destiné à contrecarrer les menaces qui pèsent sur des écosystèmes vitaux pour l'humanité. Nations unies (Etats-Unis) (AFP) .

Un premier pas. Il aura fallu 15 ans de discussions, 4 ans de négociations pour qu'un accord soit trouvé : Sanctuariser d'ici 2030, 30% de la surface de l'océan, zones maritimes en haute mer qui n'appartiennent à aucun pays. Cet océan qui fournit 50% de notre oxygène, qui absorbe le plus de CO2 et

que nous exploitons aveuglément : surpêche, pollution plastique, marées noires etc...

Mais restons vigilants. Entre l'effet d'annonce et la mise en application il y a un gouffre. Le contenu exact du traité n'a pas encore été publié et surtout le financement de cette protection est toujours en débat et ce ne sera pas une mince affaire. Nous retrouvons le désaccord classique : Pays Occidentaux pour une contribution volontaire et Pays en Voie de Développement pour une contribution imposée aux multi nationales.

Et nos amis en Voie de Développement ont raison de se méfier. Il suffit de regarder les engagements volontaires des pays occidentaux pour venir en aide aux pays en voie de développement face au réchauffement climatique et la réalité de ce qui a été effectivement versé.

Et la France n'a pas de quoi pavoiser.

Françoise

https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/03/05/un-accord-sur-la-protection-de-la-haute-mer-obtenu-a-l-onu_6164184_3244.html

Rappel:

Autun Morvan Ecologie tient sa permanence le vendredi matin de 10h à 12h, dans un espace clair et aéré !

Bois-énergie et dynamisation de la sylviculture : un danger pour la forêt morvandelle ?

Dans un article de 2008, Jean-François Ponge, spécialiste des sols, membre du conseil scientifique du Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan, alertait sur une course sans fin pour maintenir une production à la hauteur du marché : raccourcissement des rotations sylvicoles, sélection d'essences à croissance rapide et exploitation totale des houppiers.

« Les sols vont se dégrader et devenir de moins en moins productifs. L'acidification des sols, un des principaux risques environnementaux à l'échelle de la planète, n'est plus seulement due à la pollution atmosphérique (d'origine industrielle ou agricole) mais en bonne partie due à une sylviculture destructrice. »

Jean-François Ponge préconise :

- d'interdire le raccourcissement des rotations sur les sols les plus pauvres et la production de bois énergie

- de favoriser les essences qui tolèrent l'acidité et dont la litière se décompose facilement, comme par exemple le châtaignier, d'utilisation traditionnelle dans le Morvan

- d'interdire l'introduction d'essences exotiques à croissance rapide auxquelles les sols et leurs habitants (les organismes décomposeurs, bactéries champignons, vers de terre) sont inadaptés.

--En 2016 la députée européenne EELV Michèle Rivasi demandait l'exclusion du bois des énergies renouvelables sans attendre 2023. Inclure le bois dans les énergies renou-

velables favorise une concentration des acteurs de la filière énergie qui profite des aides et du soutien public et favorise des méga-centrales thermiques totalement disproportionnées et dont les besoins démesurés génèrent toujours plus d'abattage d'arbres et de la déforestation importée. Nous y voilà à nouveau. Une procédure de justice européenne en 2019 devant la Cour de Justice est initiée par le monde associatif — Canopée, Fern pour la France — en guerre contre le projet Gardanne, pour que soit exclue la biomasse forestière des énergies renouvelables, ce qui supprimerait le financement de la combustion de bois. En 2021 la Commission Européenne propose de renforcer les critères pour la biomasse primaire. Si la Commission fait consensus sur la lutte contre la déforestation importée, il n'en est pas de même pour sortir le bois énergie de la catégorie des énergies renouvelables, pour la fin des subventions à la biomasse. La France s'oppose à cette proposition qui serait une grande avancée pour limiter les monocultures et les coupes rases. La révision de la Directive, selon le Sénat, *reviendrait à nier le rôle pourtant essentiel que joue la filière forêt et bois dans la transition climatique et énergétique en cours alors que l'engagement des professionnels du secteur doit être en la matière saluée (sic)*. La politique régionale n'a eu de cesse de promouvoir le bois comme énergie renouvelable au détriment du mix énergétique. Un arbre pousse-

t-il en un claquement de doigts ? Depuis des années nous savons qu'il n'y a plus assez de ressource forestière en Bourgogne, la DRAAF (direction régionale agriculture alimentation forêts) conseillant la futaie irrégulière pour étaler les coupes. Nous pouvons être inquiets pour le Morvan, considéré par la filière comme fait de pauvres peuplements feuillus et mélangés, bons à être ratiboisés pour du bois énergie, des palettes ou de la pâte à papier. Si ce critère de peuplement pauvre et vulnérable du plan bois est appliqué par les instances alors les 3/4 des forêts pourraient être coupées. Il y a urgence. Le bois n'est en aucun cas un combustible parfaitement propre et sans impact sur l'effet de serre. Lorsqu'on laisse vieillir les arbres pour en faire du bois d'œuvre ou du bois d'industrie le stockage de carbone dans la biomasse continue à fonctionner, ce qui n'est pas le cas lorsque le bois est brûlé. Regardez en forêt une bille de bois abandonnée au sol, vous constaterez cette microfaune qui l'habite, les champignons, et bientôt le bois sera intégré et nourrira le sol.

Lulu

Pour en savoir plus :
les articles de Jean François Ponge

<https://www.researchgate.net/publication/283051468>
<https://sfecologie.org/regard/r86-mai-2019-jf-ponge-foret-et-sols/>

Incendies de forêts

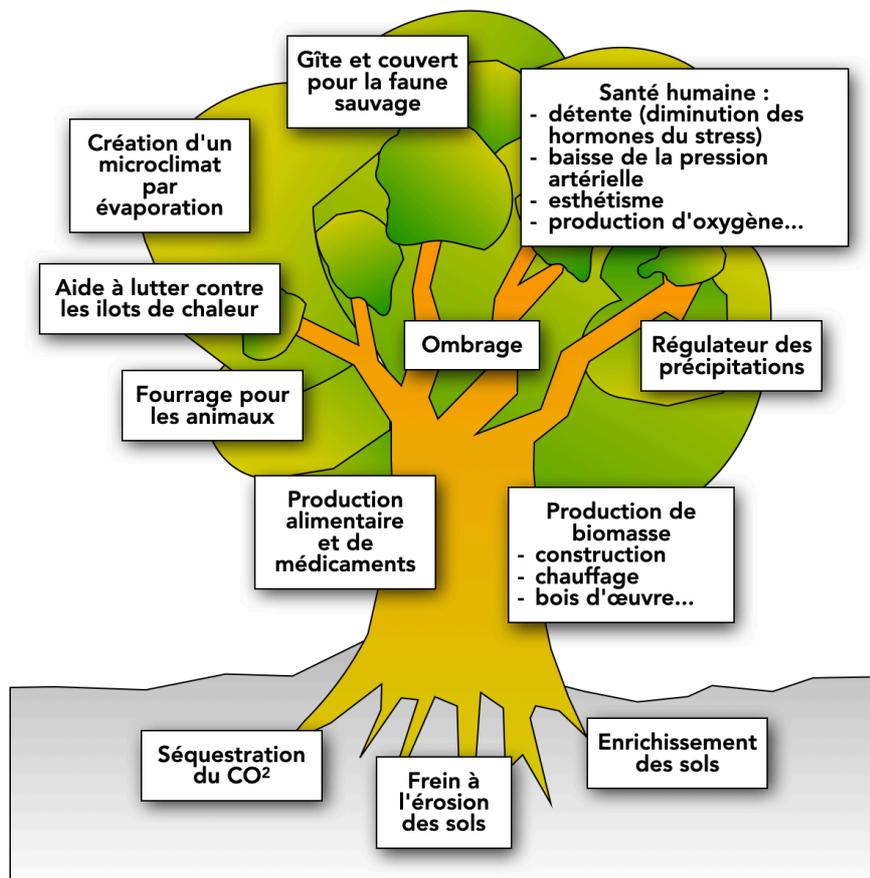
Des mesures drastiques sont déjà prévues. Y figureront probablement des restrictions sinon l'interdiction d'accès de ces forêts aux touristes « imprudents ». Mais qu'en sera-t-il du Rallye de la Châtaigne ? Les services de l'état autoriseront-ils, comme l'an dernier, en pleine canicule et malgré les incendies les 200 bolides qui constituent les équipes du rallye de la Châtaigne à se répandre sur les routes du Parc du Morvan ? Sport polluant d'un autre siècle, au mépris de toutes les restrictions

prises aujourd'hui pour supprimer les moteurs thermiques ?

Cet été, en Gironde, 20 000 ha de pins (incendies de Landiras) ont brûlé pendant 2 mois. Tous ne sont pas

éteints. A Hostens, le feu que l'on croyait maîtrisé fin septembre continue sous terre. La forêt recouvrait une ancienne mine de lignite, une espèce de charbon, dans laquelle le feu s'est propagé et perdure, alimenté par les courants d'air circulant dans les galeries. Aucune solution pour l'instant si ce n'est attendre que le feu n'ait plus rien à consumer avec l'inquiétude que cela ne génère d'autres départs de feu au printemps.

Françoise



Quelques uns des nombreux intérêts des arbres

État Sanitaire des Forêts en 2022

Le département de la santé des forêts, de la DRAAF, a comme objectifs principaux le diagnostic, l'assistance et le conseil auprès des gestionnaires et propriétaires forestiers, notamment dans la gestion des crises sanitaires. La synthèse de l'état sanitaire des forêts 2022 qui vient d'être établie par leur service est loin de nous rassurer. 2021 échappe à la sécheresse, répit de courte durée, il est vrai, mais répit quand même. 2022 retour en enfer car ce sera l'année la plus chaude mesurée depuis 1900, qui succède à trois années de sécheresse 2018-2019-2020 et 2023 s'annonce difficile.

Arbres fragilisés, scolytes et autres parasites repartent de plus belle, le douglas n'est pas épargné. Hêtres, chênes, charmes souffrent, épicéa commun et sapin pectiné sont dans une situation préoccupante. Les plantations de l'année reprennent mal, 20% de mortalité, sur l'échantillon observé, liés à la sécheresse. Rien de réjouissant !

Vous trouverez la synthèse en intégralité sur le site de la DRAAF : <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/sante-des-forets-r303.html>

Françoise

Le Groupement Forestier recherche toujours des forêts à acheter, n'hésitez pas à les contacter au 03 85 54 37 49 ou à leur écrire à l'adresse suivante: contact@sauvegarde-forets-morvan.com.